Aspects clés relatifs à la coordination des programmes de transferts monétaires[[1]](#footnote-1)

|  |
| --- |
| **Coordination d’urgence**  ***Pourquoi la coordination est-elle importante ?***  Dans une situation d’urgence, la coordination entre les organisations qui fournissent une assistance est nécessaire. Une bonne coordination réduit les lacunes/chevauchements, peut améliorer la cohérence de l’intervention et favorise les synergies.  ***Que sont les groupes sectoriels ?***  Dans la plupart des situations d’urgence majeure, la coordination est assurée par le biais d’une approche sectorielle.  Les groupes sectoriels n’assurent pas seuls la coordination des opérations humanitaires. Les États touchés sont responsables au premier chef de lancer, d’organiser, de coordonner et de mettre en œuvre une intervention humanitaire sur leur territoire, et les groupes sectoriels ont été mis en place pour combler les lacunes et les problèmes de coordination qui peuvent se faire jour.  Les groupes sectoriels réunissent les institutions des Nations Unies et d’autres organisations actives dans les principaux secteurs de l’action humanitaire, et doivent agir en tant que « mécanismes de dernier ressort » en cas de lacunes dans les interventions. |

## Comment la coordination des PTM S’intÈgre-t-elle dans le systÈme global de coordination ?

Les programmes de transferts monétaires d’urgence étant souvent multisectoriels, ils n’ont pas de place évidente dans le système de groupes sectoriels des Nations Unies. Dans la pratique, la plupart des efforts de coordination des transferts monétaires ont jusqu’à présent été assurés par des mécanismes extérieurs aux groupes sectoriels.

## À quoi sert la coordination des transferts monÉtaires dans les situations d’urgence ?

Les transferts monétaires peuvent être considérés comme politiquement plus sensibles et sujets à des risques plus élevés que l’assistance en nature. Les opérations de transferts monétaires non coordonnées sur le plan des modalités, du montant et de la fréquence des transferts, et les critères de ciblage peuvent provoquer des tensions au sein des communautés, réduire l’efficacité de l’intervention, voire même engendrer des risques pour la sécurité des bénéficiaires, du personnel de l’organisation ou des partenaires. La coordination offre une plateforme permettant de gérer les risques perçus et réels, et de négocier de meilleurs tarifs auprès des prestataires de services financiers et autres. Elle permet également de partager les enseignements tirés, ce qui peut avoir un impact positif sur l’efficacité de l’intervention.

La coordination des programmes de transferts monétaires englobe un éventail de fonctions, tant techniques que stratégiques, parmi lesquelles figurent :

* une **communauté de pratique** permettant de diffuser les bonnes pratiques, les innovations du point de vue technique et des procédures, les accords conclus avec les autorités locales et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des PTM et de négocier de meilleures conditions avec les prestataires de services ;
* un mécanisme permettant d**’harmoniser les modalités des PTM**, en particulier le montant des transferts, la rémunération journalière dans les programmes « argent contre travail » et les critères de ciblage ;
* un réseau facilitant l’**identification des possibilités de financement et des partenaires d’exécution ;**
* une **plateforme permettant de promouvoir** la mise en œuvre de PTM appropriés auprès des donateurs, des institutions des Nations Unies, des gouvernements hôtes, des autorités locales et des populations touchées ;
* un mécanisme offrant une vue d’ensemble des efforts accomplis (produits) et de leur impact (réalisations), ainsi que de la mesure dans laquelle les besoins sont satisfaits dans les différentes zones d’intervention, l’objectif étant **d’identifier les lacunes et d’éviter les doubles emplois** ;
* un mécanisme servant à planifier et **diffuser les résultats des évaluations et du suivi**, et à établir **des liens entre les activités de secours d’urgence, de développement et de préparation aux catastrophes**;
* une plateforme pour **diffuser les informations sur qui fait quoi et quand**, et éventuellement sur le nombre de bénéficiaires, les zones d’intervention, les modalités et les mécanismes de distribution, le montant des transferts, la rémunération et le calendrier des transferts.

## Dans quelle mesure et de quelle maniÈre la coordination des transferts monÉtaires devrait-elle Être assurÉe par les groupes sectoriels ?

Les transferts monétaires ne sont pas un domaine d’activité ; il s’agit d’une modalité qui peut s’appliquer à tous les secteurs humanitaires. En principe, les groupes sectoriels devraient assurer la plupart des fonctions de coordination liées à la mise en œuvre des PTM. Il est donc essentiel que tous les groupes sectoriels intègrent ces programmes dans leurs activités (par ex. dans les formations, les évaluations, la prise de décision, les outils et les documents d’orientation).

Une approche de la coordination au niveau du terrain a été proposée dans le cadre d’une étude mandatée par le CaLP. Le modèle proposé prévoit l’établissement de groupes de travail « indépendants » chargés d’apporter un soutien à tous les groupes sectoriels et l’intégration de la coordination stratégique des PTM dans les procédures de ces groupes. L’idée serait de désigner des spécialistes ou des « coordonnateurs » des transferts monétaires qui pourraient aider à intégrer la perspective des transferts monétaires dans les différentes phases du cycle du projet et à recenser les lacunes et les chevauchements.

La façon dont ce modèle sera mis en place dans la pratique dépendra de facteurs contextuels, notamment du niveau d’expérience existant en matière de PTM (y compris au sein du gouvernement du pays hôte), du type et de la phase de la crise, des besoins et de la préexistence de programmes de protection sociale et de mécanismes de coordination.

|  |
| --- |
| CONSEILS DESTINÉS AUX COORDONNATEURS DES TRANSFERTS MONÉTAIRES   * Mettre en contact les groupes de travail techniques spécialisés dans les transferts monétaires avec les groupes sectoriels ou d’autres mécanismes de coordination humanitaire établis dans le pays afin d’accroître la visibilité et la reconnaissance des mécanismes de coordination des PTM, de veiller à ce que les considérations stratégiques soient prises en compte et d’améliorer la redevabilité. * Veiller à ce que les mécanismes de coordination reconnaissent les transferts monétaires comme une modalité à caractère multisectoriel. La coordination des PTM ne doit pas se limiter aux activités liées à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance, mais être intégrée à divers domaines d’activité, afin d’améliorer l’identification des lacunes et de réduire les chevauchements entre les PTM et les distributions en nature. * Intégrer les PTM dans les processus de prise de décisions à chaque phase du cycle de projet (évaluation, analyse de l’intervention, suivi, évaluation de l’impact et planification d’urgence/préparation). * S’assurer que la coordination des PTM est davantage axée sur les réalisations que sur les produits, l’objectif étant de déterminer dans quelle mesure les différentes activités répondent aux besoins de la population touchée, et pas seulement de dresser la liste des activités mises en œuvre. * Établir des liens avec les ministères concernés ou les groupes de travail œuvrant dans des domaines tels que la protection sociale, la reconstruction, la préparation et la planification d’urgence, de sorte que les enseignements tirés de la mise en œuvre de PTM dans une situation d’urgence puissent être pris en compte dans ces processus. |

1. Cet outil a été adapté du document d’orientation sur la coordination figurant dans la Boîte à outils du CaLP destinée aux coordonnateurs. [↑](#footnote-ref-1)